

La Province de Hainaut prend des mesures fortes pour sauvegarder son emploi

D'ici à 2024, la Province de Hainaut devra dégager **52 millions d'€** en faveur du financement des zones de secours : une obligation décidée par la Wallonie pour compenser les lacunes de l'Etat fédéral. Durant cette législature, elle aura ainsi transféré **200 millions** vers ces zones pour aider les communes. Ces sommes colossales sont presque aussi importantes que les moyens mobilisés par la Province en faveur de l'enseignement et dépassent ceux consacrés à l'action sociale !

Au bout d'une année de dialogue avec son administration, le Collège provincial a validé un plan de mesures pour faire face à ce financement sans sacrifier l'emploi. Certaines activités, pourtant utiles aux citoyens et aux communes, seront supprimées ; de nombreuses tâches seront mutualisées ; il sera mis fin à la gratuité de la plupart des services. Pour maîtriser la masse salariale qui représente 67% des dépenses de la Province, le non remplacement du personnel est d'ores et déjà généralisé.

Un moratoire pour sauver l'emploi

Le personnel est la première richesse de la Province de Hainaut. La « task force » créée au sein du Conseil provincial avec une représentation équivalente de chaque parti politique avait déjà insisté sur le fait que « *ce personnel ne doit pas être l'otage de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir* ». La ligne rouge sur l'emploi est tracée et fait l'objet d'un large consensus.

Mais pour préserver l'emploi d'aujourd'hui, il est impératif de réduire la masse salariale globale. Des mesures fortes sont donc confirmées :

- Excepté les besoins impératifs, **la Province ne procédera plus à aucun recrutement ;**
- **Les départs à la retraite ne seront pas remplacés.**

Depuis février, en raison des décisions prises par la wallonie, ces règles sont strictement appliquées et ce sont plus de 100 départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés.

Le Collège provincial est également contraint de revoir à la baisse les normes d'encadrement dans ses institutions, notamment scolaires et sociales.

Alors qu'elle apportait une plus-value en personnel pour assurer un service de qualité aux bénéficiaires des secteurs de la santé mentale, des bibliothèques

ou encore des écoles, la Province limitera l'encadrement aux strictes obligations légales.

Pour pallier partiellement l'effet de cette mesure, les tâches d'entretien des bâtiments, de gestion administrative et financière seront davantage **mutualisées**. Des pools de travailleurs seront partagés au sein d'un même bassin de vie. Des services fusionneront pour favoriser les économies d'échelle.

Le plan d'embauche provincial vise une réduction de 10% du nombre d'équivalents temps plein d'ici fin 2024, notamment, par cette mutualisation des moyens associée au non-remplacement. **Quelque 500 départs, représentant 450 ETP, devraient être effectifs d'ici la fin de la mandature : une économie potentielle estimée à 22,5 millions**, à effets cumulés.

Des subsides à la baisse et des activités supprimées

Même si elle est particulièrement attachée à son ancrage dans la vie locale, la Province de Hainaut se voit contrainte de réduire de **18% le montant total des subsides non obligatoires** qu'elle octroie, notamment aux associations culturelles, sportives ou sociales.

La Province n'a, par ailleurs, pas d'autre choix que de **diminuer le nombre de collaborateurs occasionnels** notamment mis à disposition des opérateurs locaux.

Face à l'ampleur financière des décisions du Gouvernement wallon, la Province de Hainaut est en outre dans l'obligation **de cesser certaines de ses activités**. La qualité des services n'est pas en cause mais bien l'impérieuse nécessité de sauvegarder les missions de base de la Province.

C'est ainsi que :

- **La politique sportive de la Province sera supprimée**. Cela implique une diminution importante de l'octroi de subventions et d'animateurs aux clubs et aux communes. L'Observatoire de la Santé intégrera le sport dans le cadre de sa politique de médecine préventive et la Direction générale de l'Action sociale veillera au maintien du sport « inclusif » ;
- **Teralis supprimera ses activités d'agence de voyage dès 2022**, elle limitera son action aux



© Freepik

institutions provinciales. Les aides aux associations humanitaires seront supprimées.

- **L'avenir des domaines provinciaux de Collonges et Baratier** en France fera l'objet d'une analyse : ils seront mis en vente ou invités à atteindre l'autonomie financière.
- **La politique touristique sera considérablement revue.** La Fédération du Tourisme (Asbl) sera supprimée à terme, le département « tourisme » sera rattaché à Hainaut Développement Territorial. Une étude sera réalisée pour la reprise des activités de l'Asbl des Voies d'eau par un autre opérateur. Il sera mis fin à l'exploitation touristique du site de Ronquières dès 2022. L'emploi des Asbl sera préservé.
- **L'imprimerie provinciale arrêtera ses activités.**
- **Les services techniques provinciaux** (bâtiments, cours d'eau) seront appelés à fusionner.
- **Certaines missions du Département des espaces verts** seront externalisées (entretien d'abords) ou facturées.

Un patrimoine rationalisé

Le Collège provincial veillera à **maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement** des institutions (y compris celles des secrétariats politiques réduites de 20%) **mais également les dépenses liées à la dette.**

Les nouveaux projets d'investissement ne seront donc plus autorisés qu'à condition de garantir une **neutralité budgétaire.**

Le Collège décrète un **moratoire sur toute nouvelle demande de reprise effective de l'enseignement** émanant des communes ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles jusque fin 2024. Les reprises d'écoles déjà effectives ont montré qu'elles occasionnaient systématiquement des coûts importants.

Avec l'avènement du télétravail, une **utilisation partagée des bâtiments** permettra la vente d'immeubles vétustes et énergivores : la Province veut mobiliser sa capacité d'investissement en faveur des économies d'énergie.

Un personnel sauvé... et accompagné

Bon nombre de mesures décidées par la Province de Hainaut auront des conséquences sur le personnel. Certains agents provinciaux seront appelés à changer de fonction. Une stratégie d'accompagnement est mise en œuvre par l'Inspection générale des Ressources Humaines.

Elle se traduira par l'activation d'une cellule interne de reconversion qui mènera des entretiens individuels pour envisager la **réorientation professionnelle** la plus adéquate au sein des services n'ayant plus la possibilité de recruter. Des plans de formation spécifiques seront mis en œuvre pour tirer le meilleur de chacun.

L'ensemble de ces mesures doit permettre à la Province de Hainaut de maintenir le cap d'un équilibre structurel de ses finances sans recours à l'emprunt ni taxes nouvelles. A condition toutefois qu'aucune autre dépense ne lui soit imposée par un autre niveau de pouvoir sans concertation préalable !